



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2026-010

Séance du 19 janvier 2026

*A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune d'Evires sise 1 place de la mairie – Evires – 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2023-138 du 18 décembre 2023 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 0 - Votants : 23**

### **OBJET : DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) DU PROJET DE BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2026**

**Présents :** ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – DAUBERCIES M-C. – DELILLE M. – DUPONT C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – FILLION L. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

**Excusés :** -

**Absents :** ALLEGRET-PILOT A. – BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – HERAUD T. – NICOLAS A. – RÉVEILLON É. – RIGOBERT S. – VINDRET R.

**Secrétaire de séance :** ODORICO L.

#### **Entendu l'exposé suivant :**

Monsieur le maire rappelle que la commune a une obligation de produire un rapport d'orientation budgétaire. Cette obligation s'applique à l'ensemble des budgets annexes.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

#### **Aussi,**

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,*

*Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Fillière, approuvé par délibération du conseil municipal du 18 décembre 2023 (n°2023-127) ;*

*Vu le rapport sur les orientations budgétaires du budget annexe bois et forêt 2026, annexé (annexe point 12\_ROB 2026 bois forêt).*

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le

ID : 074-200062586-20260119-DEL\_2026\_010-BF

S'LO

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire annexe du bois et forêt de la commune de Fillière, annexé à la présente délibération et portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que les perspectives pour le projet de budget annexe bois et forêt pour 2026,
- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le secrétaire de séance  
**Laure ODORICO**



Le Maire  
**Christian ANSELME**





# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

## **BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET**

# SOMMAIRE

## **Introduction**

## **CA provisoire 2025 et reprise des résultats provisoires**

## **Les recettes de fonctionnement**

Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

La structure des recettes réelles de fonctionnement

## **Les dépenses de fonctionnement**

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges de personnel

Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

La structure des dépenses de fonctionnement

## **Les investissements**

Dépenses

Recettes

## CA provisoire 2025 et reprise des résultats provisoires

RESULTAT 2025		BUDGET PRIMITIF 2026	
<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes 2025	171 383.07 €	Prévision recettes 2026	75 337.00 €
Dépenses 2025	110 512.02 €	Excédent reporté 2025	
Résultat de l'exercice 2025	60 871.05 €	<b>Prévisions recettes de fonctionnement 2025</b>	<b>75 337.00 €</b>
Résultat reporté de 2024	-6 539.42 €		
<b>Excédent à reporter AU BUDGE</b> (résultat de clôture)	<b>54 331.63 €</b>	RAR Dépenses 2025	0.00 €
		Prévisions dépenses 2025	<b>75 337.00 €</b>
		Déficit fonctionnement 2024	
		<b>Prévisions dépenses de fonctionnement 2025</b>	
<b>Section d'investissement</b>		<b>Section investissement</b>	
Recettes 2025	7 633.49 €	Restes à réaliser recettes 2025	
Dépenses 2025	27 714.03 €	Prévisions recettes nouvelles 2026	52 634.00 €
Résultat de l'exercice 2025	-20 080.54 €	Affectation du résultat 2023 ( Art 1068)	
Excédent reporté 2024	38 645.61 €	Résultat exercice 2025	
<b>Excédent à reporter AU BUDGE</b> (résultat de clôture)	<b>18 565.07 €</b>	<b>Prévisions recettes d'investissement 2026</b>	<b>52 634.00 €</b>
		Restes à réaliser dépenses 2025	
<b>Résultat de l'exercice 2025</b>	<b>72 896.70 €</b>	Résultat exercice 2025	
		Prévisions dépenses 2026	52 634.00 €
		<b>Prévisions dépenses d'investissement 2026</b>	<b>52 634.00 €</b>

## Introduction

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

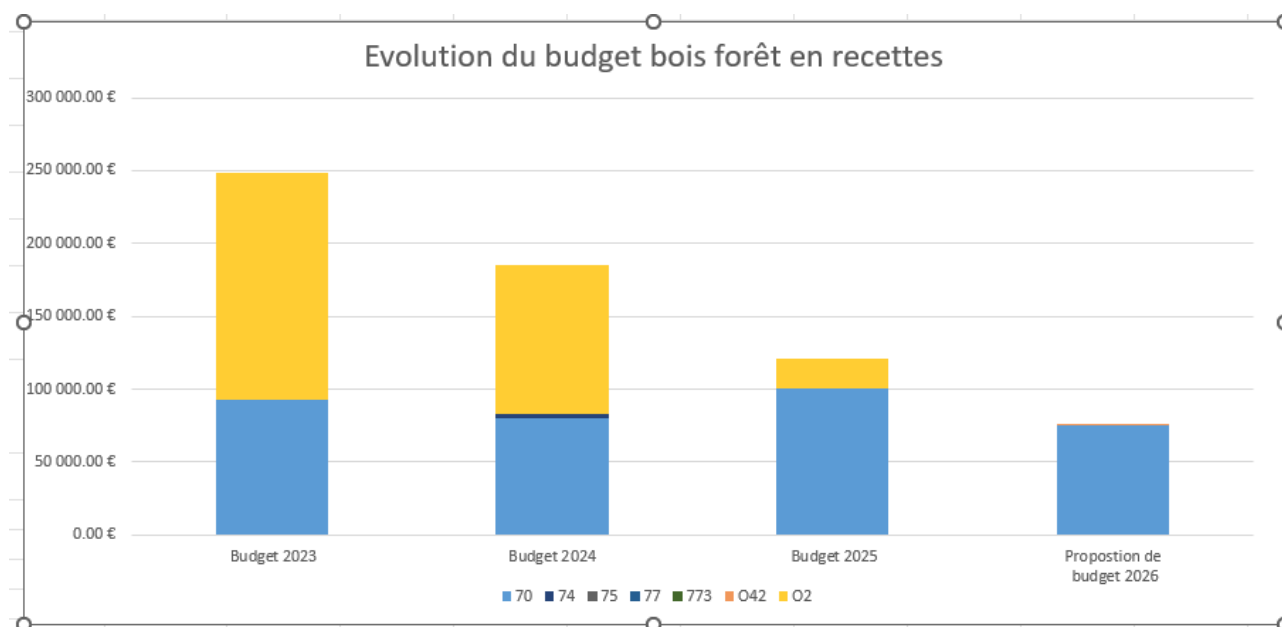
En application de la loi NOTRe et du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il indique notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

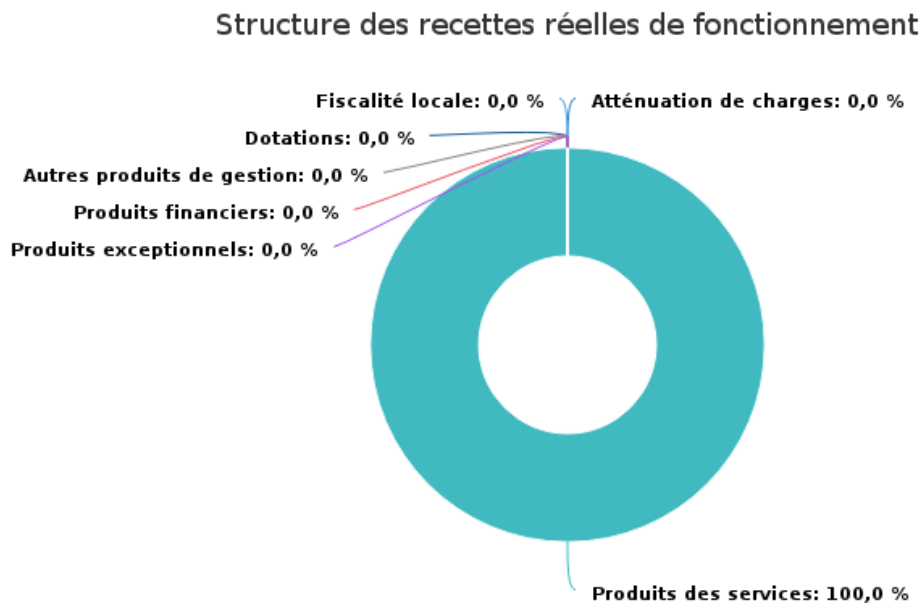
### Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

Article	Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Proposition de budget 2026
70	Ventes de produits	92 488.93 €	80 000.54 €	100 221.74 €	75 000.00 €
74	Subventions d'exploitation	- €	2 928.00 €	0.00 €	0.00 €
75	Autres produits de gestion	- €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77	Produits exceptionnels	- €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O42	Amortissement	337.00 €	337.00 €	337.00 €	337.00 €
O2	Résultat antérieur reporté	156 087.07 €	101 907.46 €	20 761.26 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>248 913.00 €</b>	<b>185 173.00 €</b>	<b>121 320.00 €</b>	<b>75 337.00 €</b>



## La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 75 000 €, soit 7,3986 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2025 (12,655 € / hab).



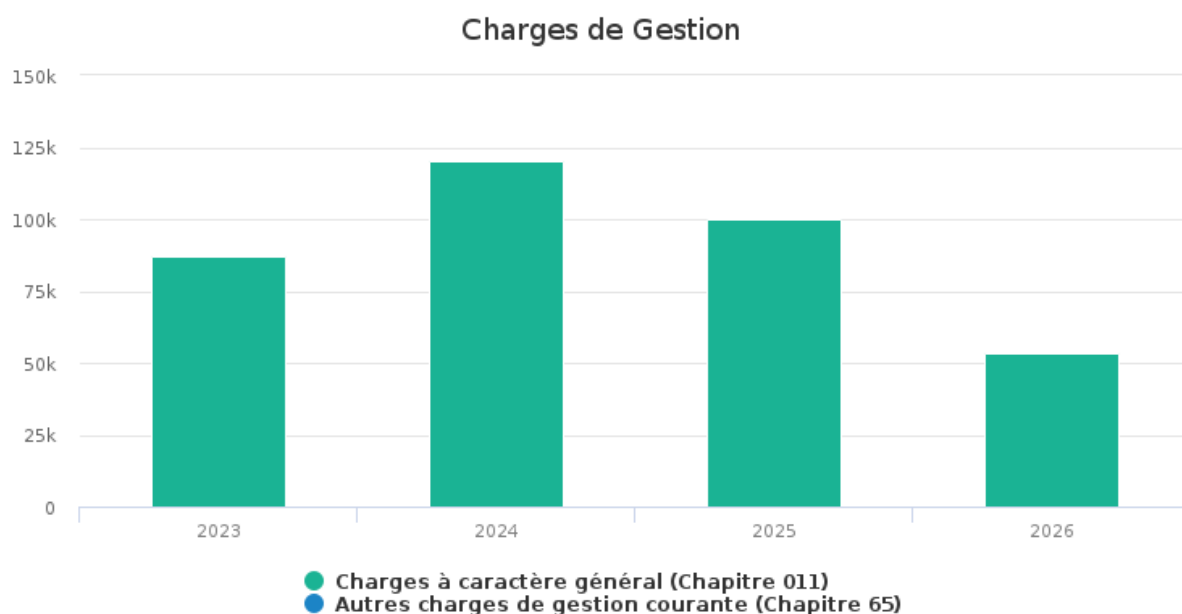
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 100 % des produits des services, du domaine et des ventes ;
- A 0 % des autres produits de gestion courante ;

## Les dépenses réelles de fonctionnement

### Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

La graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la commune avec une projection jusqu'en 2026. En 2025, elles représentaient 88,01 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2026 elles devraient atteindre 79,21 % du total de cette même section.

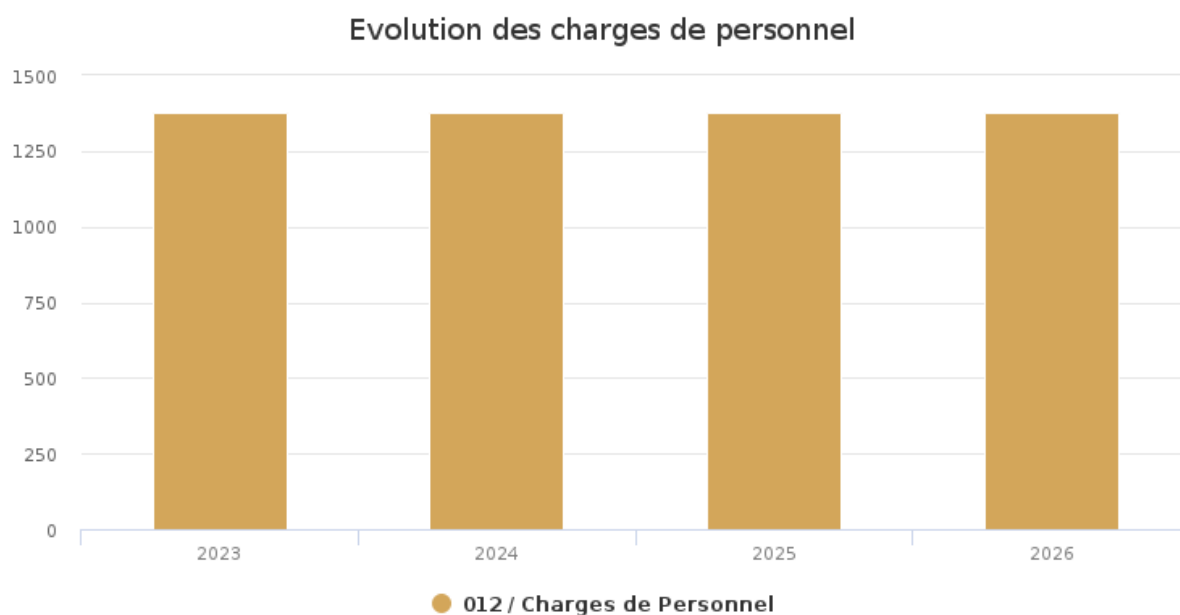


Les charges de gestion, en fonction de budget 2026, évolueraient de -46,26 % entre 2025 et 2026.

Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Charges à caractère général	86 896 €	120 267 €	99 791 €	53 629 €	-38,28 %
Autres charges de gestion	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>Total dépenses de gestion</b>	<b>86 896 €</b>	<b>120 267 €</b>	<b>99 791 €</b>	<b>53 629 €</b>	<b>-38,28 %</b>
Évolution en %		38,4 %	-17,03 %	-46,26 %	-

## Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de 2023 à 2026



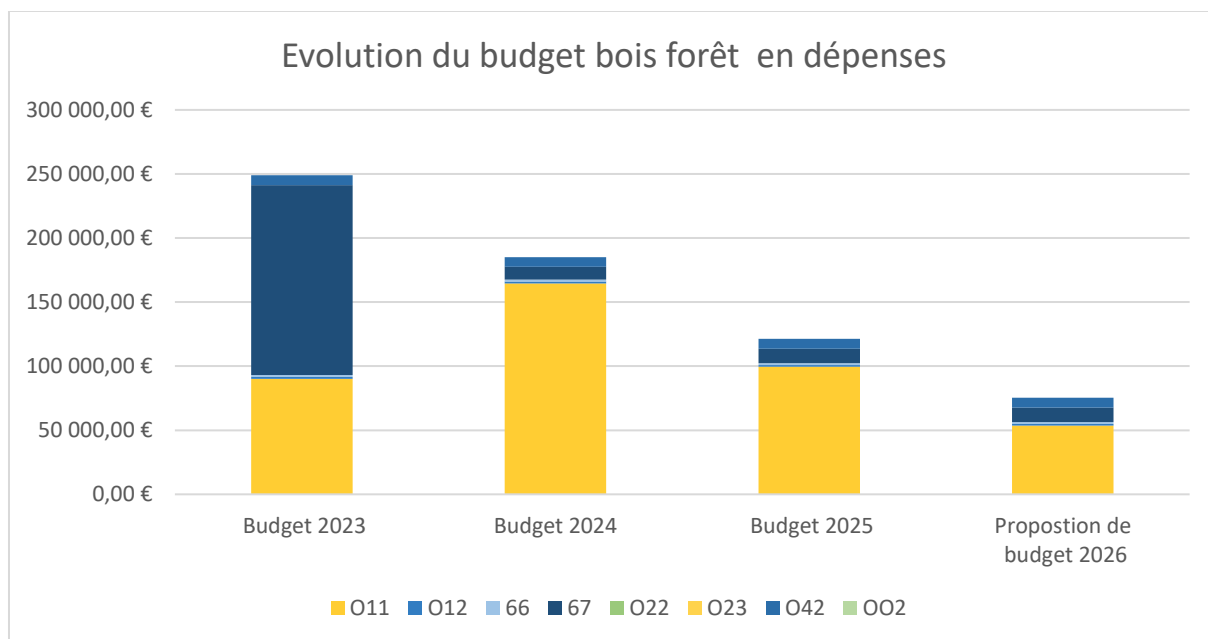
Année	2023	2024	2025	2026	2023->2026 %
Rémunération titulaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Rémunération non titulaires	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
Autres dépenses	1 375 €	1 375 €	1 375 €	1 375 €	0 %
<b>Total dépenses de personnel</b>	<b>1 375 €</b>	<b>1 375 €</b>	<b>1 375 €</b>	<b>1 375 €</b>	<b>0 %</b>
<i>Évolution en %</i>		0 %	0 %	0 %	-

## Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

Il est ici proposé par la commune de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2026 de -40,29 % par rapport à 2025.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la commune sur la période.

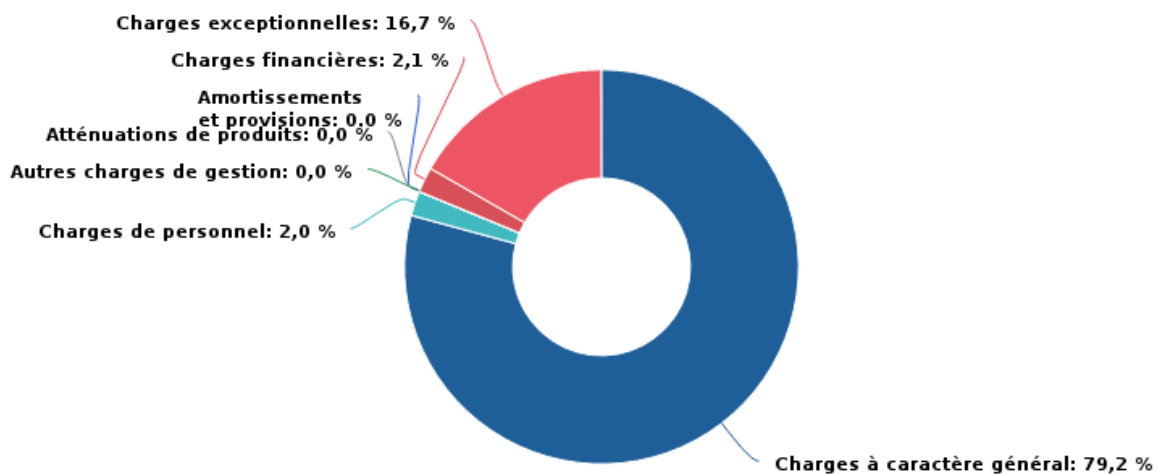
Article	Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Proposition de budget 2026
O11	Charges caractère général	90 149.00 €	164 694.00 €	99 540.74 €	53 629.00 €
O12	Charges de personnel	1 375.00 €	1 375.00 €	1 376.00 €	1 375.00 €
66	Charges financières	1 650.00 €	1 470.00 €	1 470.00 €	1 400.00 €
67	Charges exceptionnelles	148 105.00 €	10 000.00 €	11 299.26 €	11 299.00 €
O22	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O23	Virement à la sect. Investis.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O42	Dotations aux amortissements	7 634.00 €	7 634.00 €	7 634.00 €	7 634.00 €
O02	Résultats exercice antérieur	0.00 €	0.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>248 913.00 €</b>	<b>185 173.00 €</b>	<b>121 320.00 €</b>	<b>75 337.00 €</b>



## La Structure des Dépenses de Fonctionnement

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 67 703 €, soit 6,6788 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2025 (11,2787 € / hab).

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



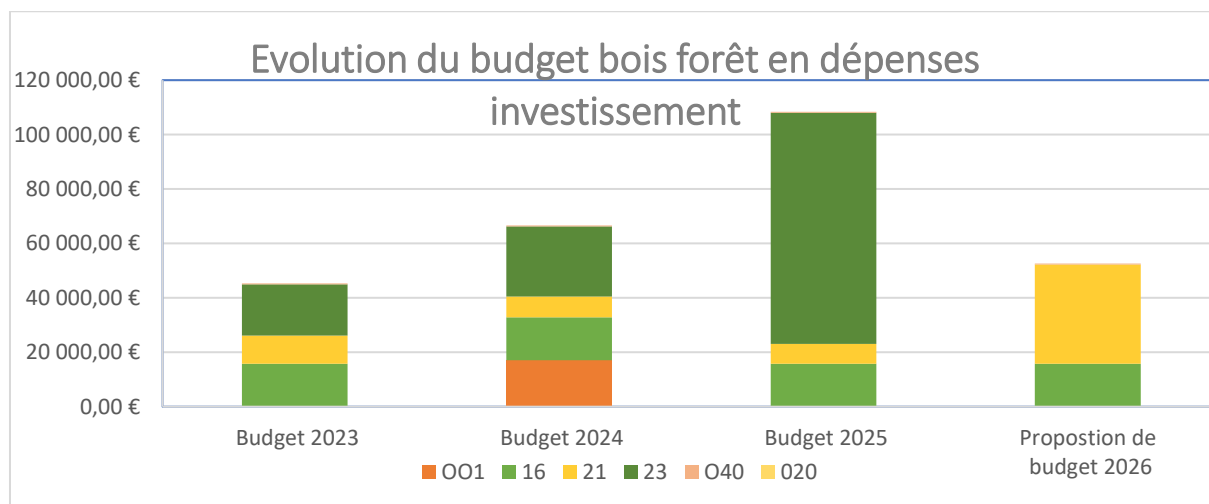
Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 2,03% des charges de personnel ;
- A 79,21 % des charges à caractère général ;
- A 0 % des autres charges de gestion courante ;
- A 0 % des atténuations de produit ;
- A 2,07 % des charges financières ;
- A 16,69 % des charges exceptionnelles ;
- A 0 % des dotations aux amortissements et aux provisions.

## Les investissements de la commune

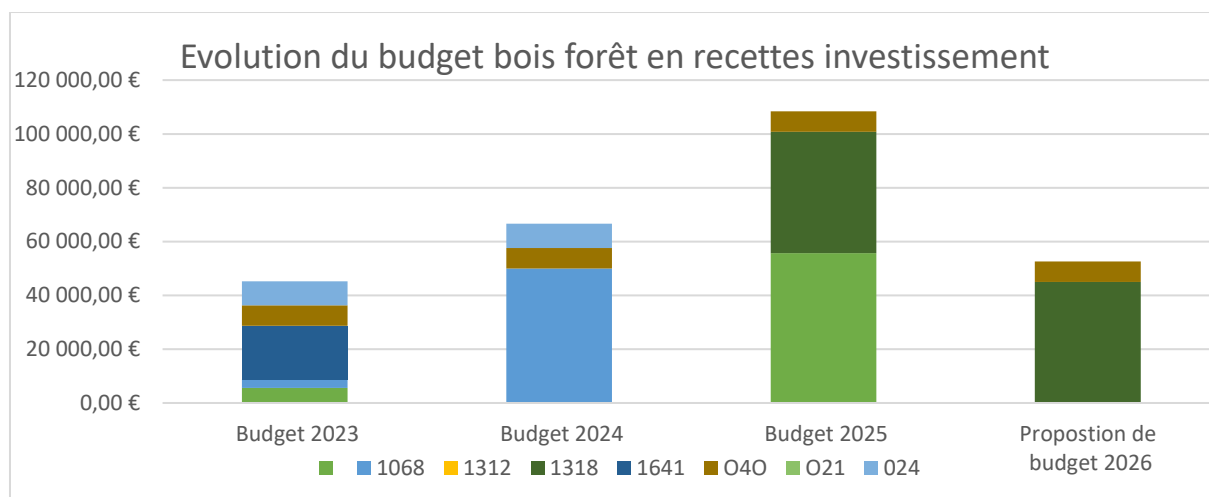
### Dépenses

Article	Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Proposition de budget 2026
OO1	Solde d'exécution antérieur	0.00 €	17 094.74 €	0.00 €	0.00 €
16	Emprunts	15 750.00 €	15 750.00 €	15 750.00 €	15 750.00 €
21	Immobilisations corporelles	10 388.00 €	7 652.26 €	7 288.00 €	36 547.00 €
23	Immobilisations en cours	18 800.00 €	25 800.00 €	85 000.00 €	0.00 €
O40	Amortissement subventions	337.00 €	337.00 €	337.00 €	337.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 275.00 €</b>	<b>66 634.00 €</b>	<b>108 375.00 €</b>	<b>52 634.00 €</b>



## Recettes

Article	Désignation	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Proposition de budget 2026
	Solde d'exécution antérieur	5 640.37 €	0.00 €	55 740.86 €	0.00 €
1068	Affectation du résultat	3 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
1312	Subvention région	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
1318	Autres	0.00 €	0.00 €	45 000.14 €	45 000.00 €
1641	Emprunt	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O40	Amortissement	7 634.00 €	7 634.00 €	7 634.00 €	7 634.00 €
O21	Virement de la section de Fct	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
O24	Produits des cession	9 000.63 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 275.00 €</b>	<b>66 634.00 €</b>	<b>108 375.00 €</b>	<b>52 634.00 €</b>

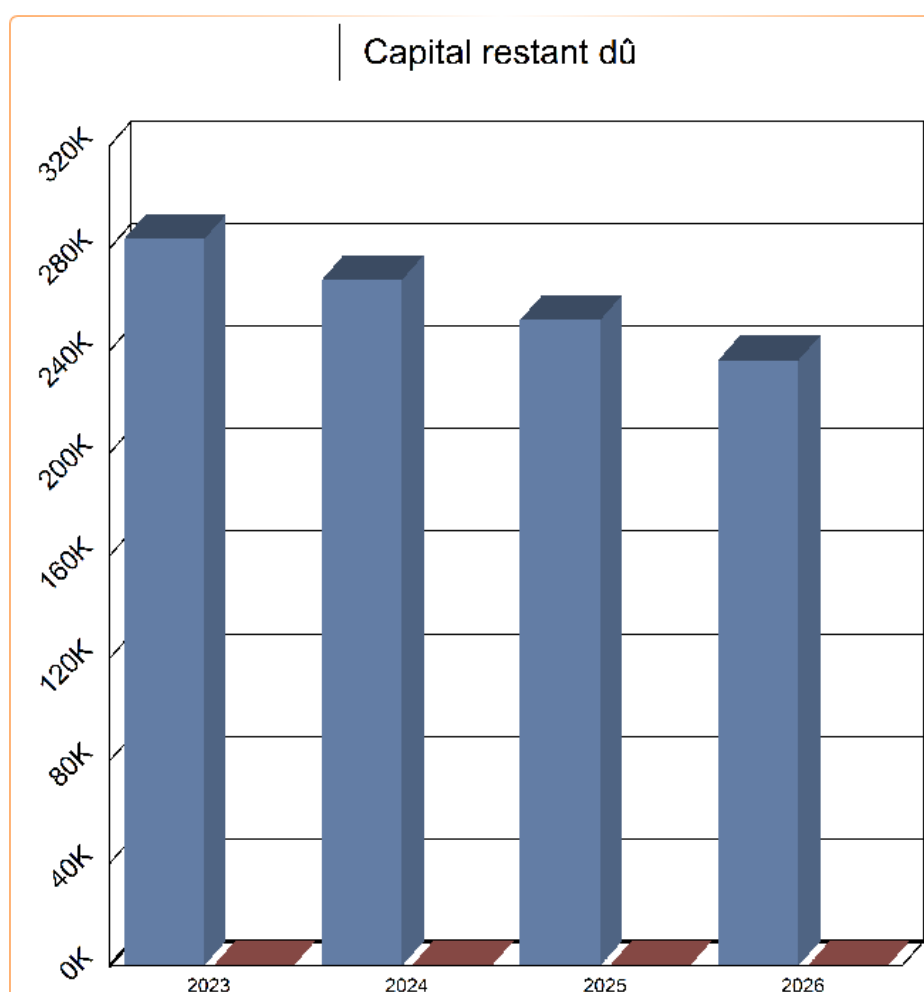


## L'endettement de la commune

### L'évolution de l'encours de dette

La dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est de 236 250 € et 31 décembre 2026, elle sera de 220 500 €

Les charges financières représenteront 2,07 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2026.



Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2023	17 304.53 €	1 554.53 €	15 750.00 €	0.00 €	0.00 €	283 500.00 €
2024	17 216.33 €	1 466.33 €	15 750.00 €	0.00 €	0.00 €	267 750.00 €
2025	17 128.13 €	1 378.13 €	15 750.00 €	0.00 €	0.00 €	252 000.00 €
2026	17 039.93 €	1 289.93 €	15 750.00 €	0.00 €	0.00 €	236 250.00 €